



Assemblée générale

Distr. générale
4 mars 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 146 de l'ordre du jour

**Financement de la Force de protection des Nations Unies,
de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement
de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement
préventif des Nations Unies et du quartier général
des Forces de paix des Nations Unies**

Rapport sur l'exécution du budget de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du quartier général des Forces de paix des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 8 de la résolution 55/265 de l'Assemblée générale, en date du 14 juin 2001, dans lequel l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'établir dans un an un rapport actualisé sur le financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du quartier général des Forces de paix des Nations Unies.

Le rapport contient des renseignements actualisés sur les montants dus aux gouvernements fournissant des contingents, les dépenses, la situation de trésorerie et les contributions non acquittées.

Les mesures à prendre par l'Assemblée générale sont présentées au paragraphe 10 du rapport.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. État des remboursements aux gouvernements fournissant des contingents	2–4	3
III. Rapport actualisé sur l'exécution du budget	5–8	4
IV. Affectation du solde non utilisé	9	6
V. Mesures à prendre par l'Assemblée générale	10	6

I. Introduction

1. Au paragraphe 8 de sa résolution 55/265 du 14 juin 2001 sur le financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du quartier général des Forces de paix des Nations Unies, l'Assemblée générale a décidé, en ce qui concerne le solde excédentaire d'un montant brut de 174 743 027 dollars (montant net : 175 519 370 dollars), de suspendre pour l'avenir proche, compte tenu des difficultés de trésorerie des Forces combinées, l'application des articles 4.3 et 4.4 et de l'alinéa d) de l'article 5.2 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies afin de permettre le remboursement des sommes dues aux pays fournissant des contingents. À ce sujet, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport actualisé dans un an.

II. État des remboursements aux gouvernements fournissant des contingents

Dépenses relatives aux contingents

2. Les dépenses relatives aux contingents ont été remboursées dans leur intégralité.

Matériel appartenant aux contingents

3. Les dépenses liées à l'utilisation du matériel appartenant aux contingents ont été remboursées dans leur intégralité. Un montant de 18,3 millions de dollars est cependant conservé sur les comptes pour le règlement de demandes de remboursement se rapportant à des pertes.

Autres demandes de remboursement

4. Au 31 décembre 2001, les engagements non réglés s'élevaient à 3,8 millions de dollars au titre des demandes de remboursement que des pays fournissant des contingents ont présentées au sujet de biens et de services fournis grâce à des lettres d'attribution et d'indemnités à verser en cas de décès ou d'invalidité.

III. Rapport actualisé sur l'exécution du budget

Tableau 1

État récapitulatif des ressources au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant brut au 31 décembre 2000</i>	<i>Montant brut au 31 décembre 2001</i>	<i>Montant net au 31 décembre 2000</i>	<i>Montant net au 31 décembre 2001</i>
1. Crédits ouverts	5 082 586 459	5 082 586 459	5 044 754 959	5 044 754 959
2. Dépenses	4 581 943 000	4 560 205 000	4 547 379 900	4 525 641 900
Montant total, 1 moins 2	500 643 459	522 381 459	497 375 059	519 113 059
Sommes portées au crédit des États Membres				
Forces de paix des Nations Unies	262 589 246	262 589 246	264 274 828	264 274 828
Tribunal	63 311 186	63 311 186	57 580 861	57 580 861
Total partiel	325 900 432	325 900 432	321 855 689	321 855 689
Solde des crédits ouverts	174 743 027	196 481 027	175 519 370	197 257 370

5. Comme il est indiqué au tableau 1 ci-dessus, le solde inutilisé des crédits ouverts est passé d'un montant brut de 174 743 027 dollars (montant net : 175 519 370 dollars) à un montant brut de 196 481 027 dollars (montant net : 197 257 370 dollars), soit une augmentation de 21 738 000 dollars. Cette hausse s'explique par les opérations ci-après enregistrées au cours de la dernière période de 12 mois : réductions résultant de l'annulation d'engagements afférents à des exercices antérieurs (21 437 000 dollars) et d'ajustements au titre d'exercices antérieurs (301 000 dollars).

6. Le solde inutilisé des crédits ouverts s'élève à un montant brut de quelque 196 millions de dollars, mais le solde de trésorerie est nettement inférieur. Bien que la situation financière se soit considérablement améliorée au cours des 12 derniers mois, puisqu'on est passé d'un déficit d'exploitation de 305,9 millions de dollars à un excédent de trésorerie de 133,9 millions de dollars (voir tableau 2 ci-dessous), les fonds disponibles sont encore insuffisants pour porter au crédit des États Membres le montant total du solde inutilisé.

Tableau 2
Situation financière au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001
 (En dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2000</i>	<i>Au 31 décembre 2001</i>
Encaisse	10 423 000	174 550 000
Besoins de liquidités		
Engagements non réglés	53 538 000	23 865 000
Compte créditeur (montants dus à des gouvernements)	260 828 451	13 661 000
Compte créditeur (autres montants)	585 000	564 000
Prêts non remboursés	–	1 000 000
Soldes interfonds à payer	1 361 000	1 522 000
Total partiel	316 312 451	40 612 000
Déficit d'exploitation/encaisse	(305 889 451)	133 938 000

7. Le déficit de trésorerie visé au paragraphe 6 ci-dessus résulte des contributions non acquittées. L'état, au 31 décembre 2001, des contributions mises en recouvrement au titre des Forces de paix des Nations Unies est présenté en détail dans le tableau 3 ci-après.

Tableau 3
État des contributions mises en recouvrement au titre des Forces de paix des Nations Unies au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001
 (En dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2000</i>	<i>Au 31 décembre 2001</i>
Crédits ouverts (montant brut)	5 082 586 459	5 082 586 459
À déduire :		
Recettes provenant des contributions du personnel	(26 389 659)	(26 389 659)
Solde inutilisé	(196 178 748)	(196 178 748)
Total partiel	(222 568 407)	(222 568 407)
Montant net des contributions mises en recouvrement	4 860 018 052	4 860 018 052
Contributions reçues	4 243 293 679	4 654 665 068
Contributions non acquittées	616 724 373	205 352 984

8. Toutes les sommes qui ont été versées au compte spécial des Forces de paix des Nations Unies, y compris les intérêts créditeurs, les recettes accessoires et les contributions volontaires en espèces, ont été utilisées pour financer les dépenses de fonctionnement de la mission. Il convient de noter qu'aucun remboursement n'a été perçu au titre de dépenses d'un montant de 127 379 954 dollars engagées par les Forces de paix des Nations Unies pour des biens et services qui auraient dû être fournis à titre gracieux aux termes des accords conclus avec les gouvernements

hôtes. On trouvera pour information dans le tableau 4 un état récapitulatif des recettes accessoires.

Tableau 4

Recettes accessoires au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001

(En dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2000</i>	<i>Au 31 décembre 2001</i>
Contributions volontaires en espèces ^a	7 175 622	7 175 622
Intérêts créditeurs	46 472 000	49 283 000
Recettes diverses ^b	87 978 000	89 051 000

^a Non compris les contributions volontaires en espèces versées au titre de la capacité de réaction rapide qui ont été restituées aux États Membres concernés.

^b Y compris un montant de 50 819 060 dollars qui représente la vente des actifs des Forces de paix des Nations Unies au contingent de la Force de mise en oeuvre dans le cadre d'une opération de compensation.

IV. Affectation du solde non utilisé

9. Au paragraphe 124 de son rapport sur la mise en oeuvre des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (A/55/977), le Secrétaire général a proposé un investissement de départ modeste pour la constitution, à Brindisi, d'une réserve stratégique moyenne qui permettrait de déployer une opération de maintien de la paix dans un délai de 30 à 90 jours. Le rapport présentant le budget pour les stocks de réserve stratégique, estimé à 179,7 millions de dollars, est en voie d'achèvement. Compte tenu du solde de trésorerie disponible dans plusieurs missions terminées – les rapports finaux sur l'exécution des budgets de ces missions sont présentés à l'Assemblée générale à sa session en cours –, il est proposé que ces soldes soient virés sur le compte de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pour couvrir les coûts des stocks de réserve stratégique, au lieu d'être portés au crédit des États Membres. En ce qui concerne les Forces de paix des Nations Unies, il est proposé qu'une partie du solde de trésorerie de 133 938 000 dollars (voir tableau 2) soit virée du compte spécial des Forces de paix sur le compte de la Base de soutien logistique des Nations Unies à cette fin.

V. Mesures à prendre par l'Assemblée générale

10. L'Assemblée générale devra décider :

a) **Que les États Membres renonceront à leurs parts respectives, soit 125 644 300 dollars, du montant brut du solde des crédits ouverts de 196 481 027 dollars (montant net : 197 257 370 dollars), qui seront ajoutées aux ressources nécessaires au financement des stocks de déploiement stratégique;**

b) **De porter le montant restant du solde de trésorerie, soit 8 293 700 dollars, au crédit des États Membres;**

c) **De continuer à suspendre, à titre temporaire, l'application des articles 4.3 et 4.4 et de l'alinéa d) de l'article 5.2 du Règlement financier en ce qui concerne l'excédent restant, soit un montant brut de 62 543 027 dollars (montant net : 63 319 370 dollars), compte tenu des problèmes de trésorerie que connaissent les Forces combinées.**
